

## Communauté d'Agglomération de Haguenau

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : Les accords-cadres sont passés pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU (coordonnateur) et la Commune de Brumath, la Commune de Haguenau, la Commune de Mittelschaeffolsheim, la Commune de Mommenheim et la Commune de Niedermodern.
2. Coordonnateur du groupement et signataire des accords-cadres : la Communauté d'Agglomération de Haguenau
3. Objet du marché : **Prestations de téléphonie et de télécommunication - 4 lots - Accords-cadres à bons de commande**

Code nomenclature européenne : 32412100

Code NUTS : FRF11

*Les prestations sont traitées en lots séparés, à savoir :*

Lot n°	Désignation	Montant Minimum en €/TTC/an	Montant Maximum en €/TTC/an
01	<b>Téléphonie fixe, connexions internet et visioconférence</b> Volet CAH Volet Commune de Brumath Volet Commune de Haguenau Volet Commune de Mittelschaeffolsheim Volet Commune de Mommenheim Volet Commune de Niedermodern	sans	sans
02	<b>Téléphonie mobile</b> Volet CAH Volet Commune de Brumath Volet Commune de Haguenau Volet Commune de Mittelschaeffolsheim Volet Commune de Mommenheim Volet Commune de Niedermodern	sans	sans
03	<b>Acquisition et maintenance de téléphonie IP</b> Volet CAH Volet Commune de Haguenau	sans	sans
04	<b>Gestion et maintenance d'un portail Wifi public</b> Volet CAH Volet Commune de Haguenau	sans	sans

4. Mode de passation des accords-cadres : accords-cadres de fournitures et de services à bons de commande passés sur appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1 a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67, 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
5. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
6. Conditions particulières :
  - accords-cadres passés avec un seul opérateur économique,
  - les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
  - délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
  - les accords-cadres sont conclus pour une durée de deux (2) ans fermes. Ils seront ensuite tacitement reconductibles une (1) fois pour deux années supplémentaires,
  - les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget investissement et/ou fonctionnement des différents membres du groupement,
  - les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisables en fonction des avantages tarifaires susceptibles d'être concédés au pouvoir adjudicateur,
  - les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
  - critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
  - les accords-cadres sont couverts par l'accord sur les marchés publics,
  - le numéro de dossier attribué aux accords-cadres est le INFO-telephonie.telecommunication.acbcde/2019.
7. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
  - ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,.
  - renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.
8. Les retraits des dossiers de consultation et les dépôts d'offre se font exclusivement via la plateforme alsacemarchespublics.eu
- 9. Date limite de remise des offres : vendredi 29 mars 2019 à 12 heures.**
- 10.Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
- 11.Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

12. Renseignements complémentaires :

**Renseignements administratifs :**

Mme Claudia GANTZER  
03.88.90.67.89  
Service de la Commande Publique - Territoire de  
Haguenau  
claudia.gantzer@agglo-haguenau.fr

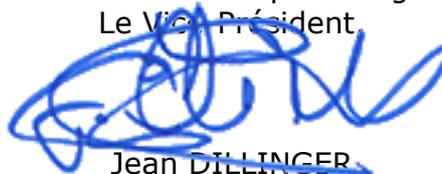
**Renseignements techniques :**

M. Thierry RIEGER  
03.88.90.68.63  
Direction des Systèmes d'information et de  
l'Aménagement numérique - Territoire de  
Haguenau  
thierry.rieger@agglo-haguenau.fr

13. Date d'envoi de l'avis à la publication et au J.O.U.E. : lundi 25 février 2019

Signature numérique de Jean DILLINGER  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Jean DILLINGER